



## Isolant Grout, Partie A

### SECTION 1: IDENTIFICATION

|                                                |                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Identificateur du produit</b>               | Isolant Grout, Partie A                                                                                                                                                       |
| <b>Autres moyens d'identification</b>          | Élastomère d'uréthane                                                                                                                                                         |
| <b>Famille du produit</b>                      | Polyol à terminaison hydroxyle                                                                                                                                                |
| <b>Usage recommandé</b>                        | Mélangé avec un autre composant pour former un coulis d'isolation résistant à la corrosion.                                                                                   |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>              | Inconnu.                                                                                                                                                                      |
| <b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b> | The Stebbins Engineering and Manufacturing Company, 363 Eastern Boulevard, Watertown, NY, 13601, (315) 782-3000, <a href="http://www.stebbinseng.com">www.stebbinseng.com</a> |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>           | Chemtrec - En Amérique du Nord, 1-800-424-9300, 24 hours<br>Stebbins 24 Heures Contact-, 1-315-788-6624                                                                       |
| <b>Numéro de la FDS</b>                        | 0121                                                                                                                                                                          |

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2B

#### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :  
Attention

#### Mention(s) de(s) danger(s) :

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H320 Provoque une irritation oculaire.

#### Conseil(s) de prudence :

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.  
P280 Porter des gants de protection.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4  
Date de préparation : le 03 novembre, 2015  
Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

FDS No. : 0121

Page 01 de 11

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique                            | Numéro de CAS | %         | Autres identificateurs | Autres noms                |
|-----------------------------------------|---------------|-----------|------------------------|----------------------------|
| Polybutadiène                           | 9003-17-2     | 65 - 85 % | Aucun                  | Polyol                     |
| verre de borosilicate de citron sodique |               | 15 - 35 % | Aucun                  | Verre fibreux              |
| Silice 2482, hydrophobe                 | 7631-86-9     | 1 - 5 %   | Aucun                  | Silice synthétique amorphe |

#### Notes

La silice contenue dans ce produit n'est pas sous forme respirable si le produit est utilisé comme prévu. La silice contenue dans ce produit ne devrait donc pas présenter les risques respiratoires normaux associés à la silice.

Avertir! Peut provoquer des irritations.

Les propriétés toxicologiques de ce matériau n'ont pas été entièrement étudiées. Organes cibles : aucun.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.

Peau : Peut provoquer une irritation de la peau.

Ingestion : Les propriétés toxicologiques de cette substance n'ont pas été entièrement étudiées.

Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les propriétés toxicologiques de cette substance n'ont pas été entièrement étudiées.

La coupe et le broyage du produit polymérisé produiront une poussière respirable.

Équipement de protection individuelle (EPI), bonnes pratiques de travail, et des contrôles d'ingénierie permettront de réduire l'exposition aux poussières respirables.

De la poussière respirable est créée lors de la coupe et du meulage du produit polymérisé qui produira de la poussière respirable.

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Transporter à l'air frais.

Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire.

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

##### Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Laver les vêtements, les chaussures et les articles de cuir.

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes.

##### Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 02 de 11

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.  
**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**  
En cas de contact avec la peau : cause une légère irritation.

En cas de contact avec les yeux : peut causer une irritation modérée à sévère.

**Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Organes cibles**

Peau, yeux, système respiratoire.

**Instructions particulières**

Des réactions respiratoires et cutanées peuvent survenir lors du mélange avec le durcisseur.

**Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit**

Asthme, troubles respiratoires, allergies cutanées.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Agents extincteurs**

**Agents extincteurs appropriés**

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

**Agents extincteurs inappropriés**

L'utilisation d'un flux lourd d'eau peut étaler le feu.

**Dangers spécifiques du produit**

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures.

La chaleur du feu peut générer une vapeur inflammable. Lorsqu'il est mélangé avec de l'air et exposé à la source d'allumage, peut brûler en plein air ou exploser en cas de confusion.

Disque d'explosion: Je ne devrais pas être un risque d'explosion dans des conditions d'utilisation normales.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites :  
monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone. Hydrocarbures.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Instructions de lutte contre les incendies:

Combattez le feu à distance de sécurité et de l'emplacement protégé. Évitez les contacts personnels directs avec le liquide même après le feu pour éviter des brûlures potentiellement graves. Utilisez du spray à eau ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. Appliquez soigneusement les milieux d'extinction aqueux pour empêcher la mousse / explosion de vapeur. La chaleur peut renforcer la pression, la rupture des conteneurs fermés, la propagation du feu et l'augmentation du risque de brûlures et de blessures. Empêcher l'eau de lutte contre les incendies d'entrer dans l'environnement.

Protection lors de la lutte contre les incendies: n'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié.  
Protecteur complet vêtements. Appareil respiratoire autonome.

Autres informations: les incendies sont généralement très fumés.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

**Précautions relatives à l'environnement**

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 03 de 11

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination.

Méthodes de nettoyage: laver les résidus avec de grandes quantités d'eau. Rassemblez le produit et placez-le dans un récipient de échange qui a été convenablement étiqueté.

### Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Prévient l'exposition cutanée.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter de produire de la poussière.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé.

Température de stockage: 50 ° F (10 ° C) - 100 ° F (38 ° C)

Mesures d'hygiène: Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Lavez toujours les mains après la manipulation du produit.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

| Nom chimique            | ACGIH TLV®  |      | OSHA PEL    |         | AIHA WEEL |     |
|-------------------------|-------------|------|-------------|---------|-----------|-----|
|                         | TWA         | STEL | TWA         | Ceiling | 8-hr TWA  | TWA |
| Silice 2482, hydrophobe | 3 mg/m3 (E) |      | 5 mg/m3 (E) |         |           |     |

Pas de limite d'exposition admissible ou valeur limite de seuil est établie.

La limite pour la silice est comme suit: OSHA TLV: 0,1 mg / m<sup>3</sup>. Cependant, ce produit est une pâte, et la silice ne sera donc pas en forme respirable pendant une utilisation normale du produit. Si le produit durci est coupé, moulé, poncé, ou autrement travaillé d'une manière qui génère de la poussière, EPI approprié doit être porté et cette limite doit être observé.

La limite pour la silice est la suivante, cependant, comme ce produit est une pâte, la silice ne devrait donc pas être respirable en utilisation normale du produit. Si le produit durci est coupé, broyé, poncé, ou autrement travaillé d'une manière qui génère de la poussière, EPI approprié doit être porté et cette limite doit être observé.

L'OSHA TLV pour silice respirable est de 0,1 mg / m<sup>3</sup>

Protection des mains: gants de protection imperméables. N'utilisez pas de gants en caoutchouc naturels. Produit utilisé avec des solvants:

Portez des gants de nitrile épais (> 0,5 mm). Remplacer les gants immédiatement lorsqu'ils sont déchirés ou tout changement en

L'apparence (dimension, couleur, flexibilité, etc.) est remarquée.

Protection de la peau et du corps: portez des vêtements de protection appropriés

La coupe et le broyage du produit polymérisé produiront une poussière respirable.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 04 de 11

Protection oculaire: verres de sécurité avec boucliers latéraux.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, portez un équipement respiratoire approprié.

Consultez les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État.

#### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Dans un espace clos : utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air.

#### **Mesures de protection individuelle**

##### **Protection des yeux et du visage**

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

##### **Protection de la peau**

No PPE is required for handling this product. However, the hardener associated with this product does require PPE.

Please consult the SDS for Insulating Grout, Part B before use.

Porter des gants résistants (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité). Jetez les gants qui présentent des déchirures, des trous d'épingle ou des signes d'usure. Les matériaux appropriés sont le caoutchouc butyle, le caoutchouc naturel, le caoutchouc néoprène, le caoutchouc nitrile, le polyéthylène, le polyvinyle, l'alcool, le Viton®, le chlorure de polyvinyle, le tissu et le cuir.

Mesures d'hygiène se laver les mains avant les pauses et à la fin d'une journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger ni boire. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

##### **Protection des voies respiratoires**

No PPE is required for handling this product. However, the hardener associated with the product does require PPE.

Please consult the SDS for Insulating Grout, Part B before use.

Lors du mélange, en cas de ventilation insuffisante, porter un respirateur à filtre de particules approuvé NIOSH muni d'un filtre N95, R95 ou P95.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Propriétés physiques et chimiques de base**

|                                                                            |                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Apparence</b>                                                           | Pâte blanc. Dimension des particules: Sans objet         |
| <b>pH</b>                                                                  | Pas disponible                                           |
| <b>Point de fusion/Point de congélation</b>                                | Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)    |
| <b>Point d'ébullition/Point initial</b>                                    | > 500 °F (260 °C)                                        |
| <b>Point d'éclair</b>                                                      | > 300 °F (149 °C) (en vase ouvert)                       |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                  | Sans objet                                               |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                                     | Sans objet                                               |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b> | Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure) |
| <b>Tension de vapeur</b>                                                   | Sans objet                                               |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                   | Sans objet                                               |
| <b>Densité relative (eau = 1)</b>                                          | 0.58                                                     |

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 05 de 11

|                                             |                                                                            |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Solubilité</b>                           | Pratiquement insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides) |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b> | Pas disponible                                                             |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>      | Pas disponible                                                             |
| <b>Température de décomposition</b>         | Pas disponible                                                             |
| <b>Viscosité</b>                            | Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)                   |
| <b>Autres informations</b>                  |                                                                            |
| <b>État physique</b>                        | Solide                                                                     |
| <b>Densité en vrac</b>                      | 36.2 lb/ft3 (579.9 kg/m3)                                                  |

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif.

Product is stable under normal conditions.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

Instable dans certaines conditions - voir Conditions à éviter.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Congélation.

### Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Acides forts. Initiateurs / peroxydes radicaux libres.  
Non corrosif pour les métaux.

### Produits de décomposition dangereux

Produits chimiques inflammables; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé.

### Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; contact oculaire; ingestion. si de la poussière est générée par découpe, sablage ou le broyage: inhalation.

### Toxicité aiguë

| Nom chimique            | CL50 | DL50 (orale)                       | DL50 (cutanée)        |
|-------------------------|------|------------------------------------|-----------------------|
| Polybutadiène           |      | > 34600 mg/kg (rat)                |                       |
| Silice 2482, hydrophobe |      | >= 5000 mg/kg (rat)<br>(poussière) | >= 2000 mg/kg (lapin) |

### Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Non classés

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 06 de 11

Pratiquement non irritant  
(lapin).

### **Lésions oculaires graves/Irritation oculaire**

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Non classés

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Léger irritant des yeux (lapin).

### **Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique**

#### **Inhalation**

Ce produit n'est pas un danger d'inhalation.

Sensibilisation respiratoire : Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classés

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### **Absorption par la peau**

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

#### **Ingestion**

Ce produit n'est pas un risque par ingestion.

### **Danger par aspiration**

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

### **Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

### **Cancérogénicité**

| Nom chimique            | CIRC       | ACGIH®     | NTP        | OSHA       |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Polybutadiène           | Non listée | Non listée | Non listée | Non listée |
| Silice 2482, hydrophobe | Groupe 3   |            |            |            |

N'est pas un cancérigène.

Ce produit contient de la silice, qui est un agent cancérigène connu lorsqu'il est inhalé. Cependant, la silice présente dans ce produit n'est pas sous forme respirable, et donc ne devrait pas présenter de risques d'inhalation.

Ce produit contient du dioxyde de titane, que certains organismes considèrent comme un cancérigène possible en cas d'inhalation. Cependant, le dioxyde de titane dans ce produit est sous forme respirable, et donc ne devrait pas présenter de tels risques d'inhalation.

Lors de la coupe ou du broyage du produit polymérisé, la poussière respirable sera créée et l'EPI doit être utilisé.

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 07 de 11

NTP = National Toxicology Program.

OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis.

#### **Toxicité pour la reproduction**

##### **Développement de la progéniture**

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

##### **Fonction sexuelle et la fertilité**

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

##### **Effets sur ou via l'allaitement**

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non réputé comme un mutagène.

#### **Effets d'interaction**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Sans danger pour l'environnement.

#### **Écotoxicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Dangers aigus pour le milieu aquatique**

| Nom chimique            | CL50 pour les poissons    | CE50 pour les crustacés | CEr50 pour les plantes aquatiques | CEr50 pour les algues |
|-------------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Silice 2482, hydrophobe | > 10,000 mg/L (96 heures) |                         |                                   |                       |

#### **Persistance et dégradation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

Cette substance / mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulatif et toxique (PBT), soit très persistant et très bioaccumulatif (VPVB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### **Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible.

## **SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

#### **Les méthodes d'élimination**

Enterrer dans une décharge autorisée ou brûler dans un incinérateur approuvé selon les règlements fédéraux, provinciaux ou d'état et locaux.

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

Le matériau entièrement polymérisé est considéré comme toxicologiquement et écologiquement inerte et doit être éliminé de manière appropriée.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 08 de 11

Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

| Réglementation           | Numéro ONU | Désignation officielle de transport | Classe(s) de danger relative(s) au transport | Groupe d'emballage |
|--------------------------|------------|-------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------|
| DOT É.-U                 |            | Non réglementé                      |                                              |                    |
| OMI (transport maritime) |            | Non réglementé                      |                                              |                    |
| IATA (transport aérien)  |            | Non réglementé                      |                                              |                    |
| TMD au Canada            |            | Non réglementé                      |                                              |                    |

**Dangers environnementaux** Sans objet

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Clasificación HMIS

Health 1

Inflammabilité 1

Risque physique 1

0 = non significatif, 1 = Léger,

2 = Modéré, 3 = Élevé

4 = Extrême, \* = Chronique

Personal protection-Customer responsible for PPE code for this material.

#### Canada

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

#### LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Ne sont pas spécifiquement énumérés.

#### Autre liste de réglementation canadienne

Classification SIMDUT Ce produit n'est pas réglementé selon les critères de classification SIMDUT 2015

#### États-Unis

#### Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les composants de ce produit sont répertoriés, ou exclus de la liste, sur la United States Environmental Protection Agency Toxic Inventaire de la Loi sur le contrôle des substances (TSCA).

#### Autres listes réglementaires des É-U

Australie : ce matériau est répertorié ou exempté.

Canada : ce matériau est répertorié ou exempté.

Chine : Ce matériau est répertorié ou exempté.

Europe : ce matériau est répertorié ou exempté.

Inventaire du Japon (ENCS): Cette matière est répertoriée ou exclue.

Inventaire du Japon (ISHL): Cette matière est répertoriée ou exclue.

Nouvelle-Zélande : ce matériau est répertorié ou exempté.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

Page 09 de 11

Philippines : ce matériau est répertorié ou exempté.  
République de Corée : Ce matériau est répertorié ou exempté.  
Taïwan : ce matériau est répertorié ou exempté.  
Turquie : Cette matière est répertoriée ou exclue.  
États-Unis : ce matériau est répertorié ou exempté.

CERCLA : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 304 EHS RQ.

SARA Title III - Section 302 : Ce matériau ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA Title III - Section 311/312 : Non listé.

SARA Title III - Section 313 : Aucun produit chimique n'est à déclarer en vertu de l'article 313.

Loi sur la qualité de l'air :

Ce matériau ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux.

Ce matériau ne contient aucun appauvrisseur d'ozone de classe 1.

Ce matériau ne contient aucun appauvrisseur d'ozone de classe 2.

Loi sur l'assainissement de l'eau :

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est répertorié comme substance dangereuse en vertu de la CWA.

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est répertorié comme polluant prioritaire en vertu du CWA.

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est répertorié comme polluant toxique en vertu de la CWA.

OSHA :

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est considéré comme hautement dangereux par l'OSHA.

ÉTAT

CAS # 9003-17-2 n'est pas présent sur les listes d'états de CA, PA, MN, MA, FL ou NJ.

California Proposition 65 :

AVERTISSEMENT: ce produit peut vous exposer à des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme cancérogènes.

De la poussière respirable est créée lors de la coupe et du meulage du produit polymérisé qui produira de la poussière respirable.

(taille respirable) C.A.S.# 65997-17-3. (verre de borosilicate de citron sodique)

C.A.S.# 7631-86-9. (Silice 2482, hydrophobe)

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Cote de danger NFPA**    **Santé - 1**    **Inflammabilité - 1**    **Instabilité - 0**

**FDS préparée par**    B.E.R.

**Numéro de téléphone**    (315) 782-3000

**Date de préparation**    le 03 novembre, 2015

**Date de la plus**    le 30 juin, 2023

**récente version**

**Indicateurs de**  
**révision**

Révision 4

Mise à jour: . Contrôles toxicologiques, écologiques et d'exposition/informations sur la protection individuelle C.A.S.#

Identificateur du produit :    Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

FDS No. :    0121

Date de préparation :    le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente

version révisée :

le 30 juin, 2023

Page    10 de    11

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Signification des abréviations</b> | <p>ARTICLE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES examiné et approuvé</p> <p>ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer</p> <p>NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis</p> <p>RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances</p>                                                                                                 |
| <b>Références</b>                     | <p>Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).</p> |
| <b>Avis</b>                           | <p>REMARQUE: Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises et fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ou implicite quant à l'exactitude de ces informations, ni les résultats à obtenir lors de leur utilisation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 4

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 30 juin, 2023

FDS No. : 0121

Page 11 de 11